

PROCES VERBAL de la séance du 07 février 2022

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Christine BOUNIOL
Procurations : Philippe SALVADOR à Patrice CRISTOL - Cathy GENTY à Marc CARAYON
Secrétaire(s) de la séance : Christine BOUNIOL

Ordre du jour:

- Délibération Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Règlement cimetière
- Questions diverses
 - Proposition tarifs eau et assainissement (pôle Eau et Environnement de la CCC)
 - Projet police intercommunale

Approbation du compte rendu de la séance du 1er décembre à l'unanimité des présents (8 voix)

Délibérations du conseil:

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 décembre 2021 (DE 2022 01)

Considérant,

- La réunion de la CLECT qui s'est tenue le 07 décembre 2021 au Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontois (rapport joint en annexe), a validé les points suivants :
 1. Présentation de l'organisation et fonctionnement de la CLECT : élection du Président et Vice-président de la commission
 2. Transfert des services périscolaires des communes de Cabrières, Canet et Péret – Détermination du montant de l'attribution de compensation et condition de sa révision
- L'article IV de l'article 1609 nonies C du CGI : « *Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.* »

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer concernant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 07 décembre 2021 et de prendre acte de :

- L'élection du Président et Vice-président de la commission,
- Du transfert des services périscolaires des communes de Cabrières, Canet et Péret.

Approuvé (10 voix pour dont 2 procurations)

Règlement du cimetière

Il conviendrait d'intégrer au nouveau règlement du cimetière, qui sera proposé au prochain conseil, les différentes superficie et capacités proposées par la marbrerie.
Différents tarifs seront également étudiés selon la taille des cuves.
Mr DOIREAU se charge de présenter un règlement pour le prochain conseil.

Questions diverses

- Pôle Eau et environnement (ANNEXE 2 et 3)

Les schémas directeurs en eau et assainissement sont désormais finalisés.

Ces études ont permis d'élaborer un programme pluriannuel d'investissement de l'ordre de 36 millions d'euros. Sa mise en œuvre d'ici 2030 permettra une mise en conformité des installations indispensable pour le respect de la réglementation et le maintien d'un service de qualité pour les usagers.

La réalisation de ces travaux nécessite une révision de tarification qu'il convient d'appliquer à l'ensemble des abonnés de la future régie au 1er janvier 2023.

Deux propositions tarifaires sont proposées :

		PROPOSITION 1	PROPOSITION 2
Eau potable	Abonnement HT	45,50 €	45,50 €
	Part variable HT – 0 à 40 m ³	0,86 €/m ³	1,14 €/m ³
	Part variable HT > 40m ³	1,75 €/m ³	1,63 €/m ³
Assainissement	Abonnement HT	51,30 €	51,30 €
	Part variable HT – 0 à 40 m ³	0,74 €/m ³	1,08 €/m ³
	Part variable HT > 40m ³	1,90 €/m ³	1,73 €/m ³

Le conseil, après débat se positionne ainsi :

- 7 voix pour la proposition 1

- 1 voix pour la proposition 2

Mr le Maire fera part de cette position au service pôle Eau et Environnement de la CCC.

Police Intercommunale

(ANNEXE 4)

Missions de la police intercommunale

- La tranquillité publique

- La protection de l'environnement

Projet de brigade intercommunale

- Convention de coordination

Le contenu d'une convention de coordination est étroitement lié aux prérogatives de police détenues par le maire (ou le président de la CCC) mais surtout de l'orientation qu'il souhaite donner à sa politique de prévention et de sécurité.

- Diagnostic local de sécurité

Un diagnostic local de sécurité (DLS) est une étude réalisée par une commune ou une intercommunalité visant à établir un audit de l'ensemble des problématiques de sécurité rencontrées sur son territoire de compétence.

Proposition d'organisation

6 agents (1 chef de police/5 agents de police)

Proposition d'organisation

Définition annuelle de 2 périodes

Saison estivale

Juin - septembre

Hors saison

Octobre - mai

Coût pour la commune : 3 000€ pour l'année

Après débat le conseil n'est pas favorable en l'état à ce projet. Mr le Maire en fera part à la CCC.

Urbanisme

PC

BOSCH Michael

La condamines

Agrandissement/Modification/Piscine

En instruction

DP

CONVERT Sébastien

9 rue de la Fontaine

Mas Audran

Agrandissement/couverture terrasse

8m²

En instruction

Divers dossiers :

- Mr MIALON Jordan

Suite détérioration du barnum mis en place Mr MIALON a déposé un PC en remplacement pour une structure plus rigide.

- Mme SANCHEZ

Opposition à création guinguette sur un terrain au bord de la lergue.

- Mr MERIEU Arnaud

Souhaite déposer un PC pour habitation + élevages chiens.

Suite à une rencontre les élus ont alerté Mr MERIEU sur le fait que sa parcelle est située en zone A et en zone inondable en cas de rupture barrage. Son projet est à revoir. Mr MERIEU se renseigne sur les conditions.

- Mr THIERS Alain

Construction d'un mur. Se rapporter à la règlementation en matière d'urbanisme.

- Mme BERNARD Berverly

Souhaite acquérir une parcelle au Mas Audran appartenant à la commune, située au milieu de ses terrains.

Sur cette parcelle se trouve un forage qui peut représenter un enjeu économique pour la commune.

Après débat le conseil n'est pas favorable à cette vente.

Mr le maire fera part de cette décision à Mme BERNARD.

- Point sur les travaux eau

Les travaux sont bientôt terminés. Problème de drain autour du bâtiment surpresseur.

Problème de drain également devant le cimetière (en voie de résolution).

Initialement prévu de faire la route en bicouche, un courrier a été envoyé au conseil départemental en expliquant qu'il était plus judicieux de faire un enrobé (accepté).

Un courrier a été adressé à Mr BESSIERE (maire de Clermont l'Hérault) pour décaler les trottoirs afin d'élargir la bande de roulement.

Coeur village : Une tranchée a été faite pour évacuer l'eau de rinçage lors du nettoyage annuel du château d'eau. Un protocole de vidange a été exigé de la CCC.

Rue de la devineresse et Cabanis seront nettoyées.

Mr DOIREAU demande si ils ne pourraient pas profiter de la rénovation de la route pour mettre des bandes blanches sur les côtés sur la route entre Clermont et Lacoste. Un courrier sera envoyé au conseil départemental.

- Obligations Légales de Débroussaillage

Courrier d'information a envoyé aux propriétaires concernés. Ce dossier sera fait avec l'aide de Gisèle.

Fin de la séance 19h40